

Procédure d'inscription :

1. Remplir les conditions d'éligibilité (voir au dos)
2. Remplir la présente demande (une par enfant)
3. Faire valider cette demande par l'association et/ou le service municipal (Ecole Municipale de Musique, ...)
4. Faire parvenir la demande au Service Guichet famille
5. Retirer la carte de transport valable pour l'année scolaire au Service SAVA chargé du suivi du dispositif
6. Présenter la carte de transport lors de chaque utilisation de la navette
7. Pour toute absence ou cessation d'utilisation du service, prévenir obligatoirement le service SAVA

Cette navette n'est valable que pour les associations du territoire et les services municipaux (Ecole de Musique, ...)

Nom et prénom de l'enfant :	Date de naissance : (Attention : l'enfant DOIT avoir 10 ans révolus)
Adresse du domicile :	
Lieu de scolarisation :	
Service municipal concerné :	Association concernée : Activité pratiquée :
Demande de ramassage ALLER	Demande de ramassage RETOUR
A l'adresse suivante :	A l'adresse suivante :
Destination :	Destination :
Horaire de début de cours :	Horaire de fin de cours :

Père : Nom et prénom :	Mère : Nom et prénom
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone travail :	Téléphone travail :
Mobile :	Mobile :
Courriel :	Courriel :

Je soussigné(e) : Madame Monsieur : (nom et prénom)

Représentant légal de l'enfant (nom et prénom) :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilités et des conditions particulières et autorise mon enfant à emprunter la navette de Saint-Orens de Gameville : la Navette'Orens.

Fait à Saint-Orens de Gameville, le : <i>Cachet de l'association ou du Service municipal (obligatoire)</i>	Fait à Saint-Orens de Gameville, le : <i>Signature du représentant légal</i>
--	--

Conditions d'éligibilité :

1. Le bénéficiaire doit être domicilié sur la Ville de Saint-Orens ou scolarisé sur un établissement situé sur le territoire Saint-Orennais ;
2. Le bénéficiaire doit avoir entre 10 ans révolus et 17 ans ;
3. La demande d'inscription doit être renseignée et validée, de manière complète ;
4. Le point de ramassage ainsi que la destination (aller/retour) doivent être **obligatoirement** sur le territoire de la Ville de Saint-Orens de Gameville ;
5. Les horaires de la navette sont les suivants, exclusivement : **de 13h45 à 17h15** ;
6. La famille lors de sa demande d'inscription à la navette, **s'engage à informer le service SAVA de tout changement de situation**. Tout manquement pourrait entraîner l'arrêt de cette prestation gratuite de la part de la Ville.

Conditions particulières :

1. La navette ne circule que les mercredis après-midi durant les périodes scolaires et hors jours fériés.
2. La présente demande ne vaut pas validation.
Le nombre de place est limité. De plus la Municipalité se réserve le droit de refuser une demande pour raison d'organisation.
3. Toute demande sera examinée au cas par cas en fonction des moyens disponibles.
4. La carte de transport valant validation et acceptation des ramassages est délivrée pour l'année 2018/2019 et sera demandée lors de chaque transport. Elle est valable jusqu'au 03 juillet 2019.
5. La Municipalité se réserve le droit de mettre fin au service de la Navette lorsqu'il aura été constaté **TROIS absences non signalées de la part du bénéficiaire**.

Coordonnées pour suivi :

Service Sport-Animation & Vie associative (SAVA)
Centre Technique Municipal (CTM)
10 rue du Négoce 31650 Saint-Orens de Gameville
Téléphone : 05 61 14 88 41
Courriel : navette.orens@mairie-saint-orens.fr

Fait à Saint-Orens de Gameville, le :

Signature du représentant légal, précédé de la mention manuscrite « bon pour accord »